

2023-2723
2023-12-20

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrine RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2723

2023-12-20

**Insecticide
C plus C de Poulin
COMMERCIAL**

Pour usage intérieur dans ÉTABLES, SALLES DE TRAITE, LAITIERIES, USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, USINES DE CONDITIONNEMENT DE LA VIANDE, RESTAURANTS, SUPERMARCHÉS, MOTELS, HÔTELS pour contrôler Mouches, Drosophiles, Guêpes, Frelons, Pyrales indiennes de la farine, Alucites des grains, Pyrales méditerranéennes de la farine, Blattes, Lépismes argentés, Thermobies, Psoques, Punaises des lits, Fourmis, Grillons, Ptines, Ténébrions, Cadelles, Trioliums bruns de la farine, Cucujides dentelés des grains, Charançons des grains, Charançons du riz, Dermestidés, Araignées, Tiques, Mille-pattes, Centipèdes, Cloportes communs

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrines0,16 %
Butoxyde de pipéronyle1,60 %

**NUM. D'ENREGISTREMENT 14399
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Fabriqué par :
**POULIN'S PEST CONTROL
24 Poulin Drive
Winnipeg, Manitoba**

Quantité nette :

EFFICACE DANS L'APPLICATION PRÉVUE

MISES EN GARDE

- **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION.**
- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **NE PAS INGÉRER LE PRODUIT.**
- **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE.**

S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de deux heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateur fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Pour le mélange et le chargement, et l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. **NE PAS** manipuler plus de 17,6 L de produit par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Conserver à l'abri de la chaleur et des flammes. Les tissus souillés ou poussiéreux peuvent être tachés par les brumes insecticides.

PREMIERS SOINS :

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Ne pas faire vomir sauf sur l'avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne faire boire **aucun** liquide à la personne. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-2723

2023-12-20

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Entreprendre un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Vider soigneusement le contenu du contenant dans le dispositif d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable pour tout réemploi.
3. Mettre le contenant au rebut conformément aux dispositions réglementaires.
4. Pour de l'information sur la mise au rebut de produit non utilisé et non désiré, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.
Communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi figurant sur cette étiquette. Son emploi non conforme au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Pour usage intérieur dans les Structures Suivantes: Étables, Salles de Traite, Laiteries, Usines de Transformation Alimentaire, Usines de Conditionnement de la Viande, Restaurants, Supermarchés, Motels et Hôtels

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après **7 jours** seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus pour les traitements de l'air ambiant, NE PAS appliquer ce produit si des animaux d'élevage sont présents.

NE PAS appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. NE PAS appliquer dans

une salle de traite ou une laiterie lorsque des activités sont en cours.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac qui contiennent du lait) ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir l'équipement de traite et le laver à fond avant l'emploi. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des

2023-2723

2023-12-20

aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (y compris le lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés. Utilisation comme traitement de l'air ambiant : NE PAS rester dans les sites fraîchement traités après l'application. NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant deux heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.

Utilisation comme traitement de surface : NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Comment appliquer

Insecticide C plus C de Poulin est efficace pour applications sous forme de brumisation ou de traitement de surface. **NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ OU TRAITEMENT LOCALISÉ.** Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement : de l'air ambiant, des fissures et des crevasses ou de périmètre. Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres.

DIRECTIVES GÉNÉRALES AVANT LE TRAITEMENT DES INSECTES DE PRODUITS ENTREPOSÉS INDIQUÉS :

Des bonnes mesures sanitaires sont nécessaires pour le traitement des insectes de produits entreposés indiqués. Avant le traitement, enlever et éliminer tous les résidus (p. ex. dépôts et accumulations de produits alimentaires pour humains/animaux, déchets de grains, débris, poussière, saleté) et aspirer et nettoyer soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers, les plafonds, les chevrons et les cadres de porte; les surfaces internes et externes de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention; les étagères, les placards, les armoires et les tiroirs; et autour des contenants de produits entreposés, en particulier dans les fissures et les crevasses (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi).

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE L'AIR AMBIANT : Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux

2023-2723

2023-12-20

d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage de la zone à traiter. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Lors de l'utilisation d'un équipement portatif, commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Suite au traitement, quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 2 heures avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité.

Pour contrôler Mouches, Drosophiles, Guêpes, Frelons, Pyrales indiennes de la farine, Alucites des grains, Pyrales méditerranéennes de la farine : Appliquer le brouillard de Insecticide C plus C de Poulin à raison de 28 ml par 27 mètres cubes, en utilisant le pulvérisateur « Jet-Fogger » ou le « Permanent Atomizer ». Diriger le brouillard vers toutes les parties de la pièce, en particulier vers le haut en direction du plafond, des coins supérieurs de la pièce, des fenêtres et autres sources de lumière, et autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.

Pour contrôler Blattes, Lépisismes argentés, Thermobies, Psoques, Punaises des lits, Fourmis, Grillons, Ptines, Ténébrions, Cadelles, Trioliums bruns de la farine, Cucujides dentelés des grains, Charançons des grains, Charançons du riz, Dermestidés, Araignées, Tiques, Mille-pattes, Centipèdes, Cloportes communs: Appliquer le brouillard de Insecticide C plus C de Poulin à raison de 28 ml par 27 mètres cubes, en utilisant le pulvérisateur « Jet-Fogger », le « 1600 Fogger » ou le « Permanent Atomizer ». Diriger le brouillard vers toutes les parties de la pièce, en particulier autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE SURFACE :

Pour contrôler Blattes, Lépisismes argentés, Thermobies, Psoques, Punaises des lits, Fourmis, Grillons, Ptines, Ténébrions, Cadelles, Trioliums bruns de la farine, Cucujides dentelés des grains, Charançons des grains, Charançons du riz, Dermestidés, Araignées, Tiques, Mille-pattes, Centipèdes, Cloportes communs:

Appliquer Insecticide C plus C de Poulin à raison de 0,7 à 2,0L par 6 mètres dans une bande de 3 à 5 cm de large en utilisant le « 610-S sprayer ». Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); les planchers sous l'équipement; le dessous des tables de travail; autour des éviers, des drains et des tuyaux; derrière des plaques d'écusson; les surfaces des cages et des puits d'ascenseur; autour des coins à ordures et des chariots de buanderie; les étagères vides; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres). Enduire les surfaces traitées d'une fine couche de bruite. Les étagères doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés.

2023-2723

2023-12-20

GESTION DE LA RÉSISTANCE AU PRODUIT

Pour la gestion de la résistance, il convient de noter que l'INSECTICIDE C PLUS C DE POULIN contient un insecticide/acaricide du Groupe 3. Toute population d'insectes ou d'acariens peut inclure des individus naturellement résistants à l'INSECTICIDE C PLUS C DE POULIN et aux autres insecticides ou acaricides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes ou d'acariens si ce groupe d'insecticides/acaricides est utilisé de manière répétée sur les mêmes surfaces. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au site d'action, mais qui sont spécifiques à chaque produit chimique, tels qu'un métabolisme accéléré. Des stratégies appropriées de gestion des résistances doivent être suivies.

Pour retarder la résistance à l'insecticide :

Lorsque cela est possible, alterner l'utilisation de l'INSECTICIDE C PLUS C DE POULIN ou d'autres insecticides/acaricides du Groupe 3 et des produits des autres groupes contrôlant les mêmes parasites sur une surface donnée.

Mélanger dans le réservoir des insecticides/acaricides de différents groupes lorsqu'une telle utilisation est permise.

L'utilisation des insecticides/acaricides doit reposer sur un programme de gestion intégrée des parasites incluant la détection, la tenue de registres et la prise en compte des pratiques de cultures, biologiques, et autres contrôles chimiques.

Surveiller les populations de parasites traités à la recherche du développement d'une résistance.

Communiquer avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou conseillers agricoles certifiés de la région pour des recommandations supplémentaires concernant la gestion de la résistance aux pesticides et/ou la gestion intégrée des parasites pour les problèmes spécifiques liés au site et aux parasites.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Poulin Pest Control au 1-888-768-5467 ou à www.poulins.ca.